

Saint-Claudemag

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE

www.saint-claude.fr

N°60 - Mars-Avril 2017

Rendez-vous le
samedi 1^{er} avril
en centre-ville pour la
Grande Parade
des Soufflaculs



Dossier : Lourdes menaces sur notre Hôpital

Pages 4 et 5



Les jeunes de l'atelier **Pass' Sport Forme** ont préparé et dégusté un goûter en décembre dernier.



L'entreprise **CHACOM**, dirigée par Antoine Grenard, a accueilli la **conférence de presse SOFEO** le 25 janvier dernier.



Remise des médailles d'honneur aux agents par la Municipalité, à l'occasion de la **présentation des vœux au personnel** le lundi 9 janvier.



La **patinoire** installée sur la Place de l'Abbaye pendant les vacances de Noël a ravi petits et grands avec plus de 2 100 entrées payantes.



Fin janvier, quelques skieurs ont profité de la **piste de ski de fond** sur le site de Duparchy.

- 3 Sommaire, Éditorial
- 4-5 **Lourdes menaces sur notre Hôpital**
- 6 Actualités diverses
- 7 Libre expression
- 8 Enfance Jeunesse, Partenariat franco-allemand



Saint-Claude Mag

N°60 - Mars-Avril 2017

Hôtel de Ville - BP 123
39206 Saint-Claude Cedex
Tél. 03 84 41 42 43

www.saint-claude.fr

Directeur de la publication : Jean-Louis MILLET

Conception graphique : PC01.fr

Photos : Ville de Saint-Claude - DR
Photo de couverture : Ville de Saint-Claude

Impression : Estimprim

Tirage 6 000 exemplaires

Dépôt légal à parution. ISSN 1268-7634

Imprimé sur papier certifié PEFC, imprimerie labellisée Imprim'Vert

La dictature des normes

Chers Sanclaudiens,

Il n'est pas un jour sans que de nouvelles normes apparaissent, imposant aux entreprises, aux particuliers mais aussi aux collectivités de nouvelles contraintes assorties de coûts supplémentaires importants. Tous, nous sommes conscients que la sécurité doit être maximale et que l'accessibilité doit être améliorée pour les personnes à mobilité réduite comme pour les malvoyants.



Le problème vient de ce que les normes changent constamment et que l'on n'est finalement jamais dans les normes. Il vient aussi de ce que ces normes sont de plus en plus drastiques rendant leur respect quasi impossible dans certains cas au risque d'entraîner la fermeture de l'établissement.

Combien de commerces, d'entreprises, de locaux publics risquent de fermer par manque de moyens pour faire face aux investissements parfois lourds qui leur sont imposés pour se mettre dans les règles ? Des établissements obligés d'arracher tous leurs revêtements muraux en bois, des chambres d'hôtel fermées, des ascenseurs coûteux imposés dès qu'il y a quelques escaliers à monter.

À vouloir trop en faire on condamne nombre d'établissements à disparaître ou à devenir invendables. Est-ce la meilleure solution dans cette période de difficultés économiques ?

Le mieux est l'ennemi du bien, dit-on. Il est grand temps que les choses se stabilisent.

Mais de quels cerveaux sortent donc ces contraintes sans fin ? Elles sont inventées d'une part par des spécialistes pointus qui, pour justifier leur spécialisation, n'ont cessé de trouver de nouvelles idées géniales tous les matins, d'autre part par les fonctionnaires de Bruxelles, soumis aux milliers de lobbies faisant pression sur eux pour imposer le détail supplémentaire qui profitera à une entreprise qui aura inventé le détail en question et qui lui profitera en exclusivité. On est loin de la préoccupation sécuritaire et ce n'est qu'une question de business.

Alors oui nous en avons assez de nous voir imposer en permanence des contraintes nouvelles dont les motivations sont souvent peu glorieuses.

Pour la seule ville de Saint-Claude, la seule mise aux normes des 74 bâtiments municipaux reviendrait à 6,5 millions d'euros ce qui signifie que pendant six ans rien d'autre ne pourrait se faire en termes d'investissements. Alors nous déménagerons certains services pour éviter des ascenseurs, nous trouverons des palliatifs dans de nombreux domaines. Il n'en demeure pas moins que la facture restera salée.

Jean-Louis MILLET



Lourdes menaces

Le Ministère de la Santé a imposé aux hôpitaux de se grouper en Communautés Hospitalières de Territoire (CHT) et en Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

La CHT Jura Sud comprend les hôpitaux de Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Champagnole, Morez, Orgelet/Saint-Julien/Arinthod.

Tous les Hôpitaux de France sont en déficit. Petit hôpital, petit déficit (2,7 millions d'euros en 2015 et 4,2 millions en 2016 pour Saint-Claude). Gros hôpital, gros déficit (10 millions d'euros pour Lons-le-Saunier), 18 millions pour l'ensemble de la CHT Jura Sud.

Le gouvernement a mis en place un Comité de Performance et de

Modernisation des Hôpitaux publics (COPERMO) qui se réunit régulièrement sous la direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS), laquelle a commandé à des consultants (Cabinets Eurogroup et Gemelli) de se pencher sur la manière de résorber ces déficits.

Quelles sont leurs conclusions concernant le Jura Sud ?

L'Hôpital de Lons-le-Saunier n'est pas en très bonne santé. Pour le soigner, il est nécessaire d'augmenter son activité. Comment faire ? C'est tout simple, il suffit de transférer une bonne partie des activités d'un autre hôpital sur Lons-le-Saunier. Et cet Hôpital, vous l'aurez compris, c'est le Centre Hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude.



sur notre Hôpital

Mandatés par l'ARS, les consultants ont ainsi préconisé de transférer vers Lons-le-Saunier, les activités suivantes en provenance de Saint-Claude :

- ▶ Chirurgie
- ▶ Maternité
- ▶ Pédiatrie
- ▶ Dialyse

Après cette proposition manquant de nuances et issue d'une réflexion binaire, à la fin de la réunion du COPERMO du 13 décembre 2016, le Directeur de l'ARS se voulait plutôt rassurant en promettant que Maternité et Chirurgie n'étaient pas menacées. Nous nous sommes alors dit modestement que nous avons échappé au pire

Mais fondamentalement, tout cela est inquiétant. Les consultants ne connaissent pas en effet les habitudes de vie de notre région. Si des services disparaissent à Saint-Claude, les patients n'iront pas à Lons-le-Saunier se faire soigner. Ils iront comme à l'accoutumée à Bourg-en-Bresse ou directement à Lyon, voire à Yonnax pour les pathologies peu graves.

Cette ignorance et cette réflexion grossière de la part de jeunes consultants, débarqués de Paris pour aussitôt y retourner leur mission accomplie, fait froid dans le dos.

Au cours des réunions, il n'a été question que de chiffres. À aucun moment le mot « Patient » n'a été prononcé. Ce fait illustre parfaitement le cynisme de la réflexion en cours.

Ainsi donc la politique hospitalière en France n'est pas dictée par le souci du malade mais par celui du déficit. Pourtant, ne dit-on pas que la santé n'a pas de prix ?

Si l'on doit fermer en France tous les services publics qui génèrent du déficit, alors il faut fermer aussi les écoles, les collèges et les lycées qui coûtent et ne rapportent pas un centime.

Si tout cela se réalisait :

- En période hivernale, il faudrait deux heures à un malade du secteur des Hautes-Combes pour être pris en charge par l'Hôpital de Lons-le-Saunier après une durée de transport interminable en ambulance. Mieux vaudra ne pas être confronté à une urgence cardiaque.
- Il ne faudra pas compter sur les hélicoptères dont la plupart ne sont pas équipés pour voler par temps de brouillard ou de tempête de neige.
- Ce sont environ deux cents personnes qui se retrouveraient obligées d'aller travailler ailleurs et donc le double en comptant les familles qui quitteraient la ville.
- Un coup de poignard porté à l'économie locale.
- Ce serait un coup fatal porté à l'attractivité de la ville qui peine à faire venir des salariés dans nos entreprises comme dans les administrations. Ceux qui viennent sont rassurés d'avoir sur place un hôpital. Qu'en serait-il désormais ?

Cette perspective est inimaginable et inacceptable.

Nous la combattons dans tous les cas.

**Nous privilégierons toujours la négociation et le dialogue,
mais si une épreuve de force devait s'imposer, nous l'assumerons.**

C'est une question de survie de tout le bassin du Haut-Jura.

NB : Le Maire de Saint-Claude a écrit à tous les candidats à la Présidentielle en leur posant la question suivante : « Quelles sont vos intentions vis-à-vis du maintien ou non des hôpitaux de proximité, menacés de fermeture ou pour le moins de réduction d'activité pour cause de déficit ? ». Les réponses sont attendues avec impatience.

Réglementation de l'affichage

La Municipalité a bien conscience que l'affichage publicitaire est utile pour faire connaître les dates et lieux des différentes manifestations organisées par les associations et autres organisations tout au long de l'année.

Cependant, chacun doit tenir compte de l'impact visuel négatif que peut avoir une accumulation d'affichage et des éventuels désagréments au niveau de la sécurité routière que cela peut engendrer.

L'arrêté préfectoral en vigueur interdit, par principe, toute publicité pour les communes adhérentes au Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Mais il instaure des Zones de Publicités Restreintes et une zone de publicité temporaire.

Dans celle-ci, le Maire peut autoriser, sur sa commune, et en agglomération, des dispositifs temporaires destinés à une manifestation festive, associative, culturelle, sportive... après demande écrite à adresser en Mairie dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les demandes ne seront pas prises en compte.

Les panneaux doivent être mis en place 15 jours au maximum avant la manifestation, et devront être déposés au plus tard, 48 heures après l'achèvement de celle-ci. D'autre part, ces dispositifs sont limités en surface : maximum 0.5 m² et en nombre : 4 implantations.

Des banderoles peuvent être autorisées dans les mêmes conditions de demande, de délais et d'autorisation que les panneaux. À noter que l'autorisation pour l'emplacement situé sur la barrière du parking

Colruyt est délivrée par la Ville.

Sur Saint-Claude ville, ces implantations temporaires devront par ailleurs respecter les périmètres de protection mis en place dans le cadre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). En conséquence, les dispositifs devront être implantés hors de la zone délimitée sur le plan consultable sur www.saint-claude.fr.

Le bénéficiaire de l'autorisation de publicité temporaire devra s'assurer de la bonne conservation (notamment fixation) et de l'entretien de ces dispositifs qui seront de sa responsabilité.

À noter également qu'il est interdit de coller des affiches sur le mobilier urbain. La surface d'affichage des abris bus est uniquement dédiée aux informations municipales. De même, les vitrines des commerces fermés ne sont pas des surfaces d'affichage publicitaire.

Retrouvez un tableau récapitulatif, non exhaustif, des différents moyens à votre disposition pour faire la publicité de vos manifestations sur www.saint-claude.fr.

Service Événementiel
Tél. 03 84 41 42 62

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES, AFFICHAGE SAUVAGE – APPEL AU CIVISME

Il est rappelé à chaque citoyen que l'affichage en dehors des panneaux prévus à cet effet est strictement interdit par la loi. Cette infraction peut être sanctionnée d'une amende délictuelle pouvant aller jusqu'à 7 500 euros par affichage. [La Municipalité souhaite attirer votre attention sur le fait que cette sanction sera appliquée en cas de délit.](#)

Procurations : information aux électeurs

L'élection du Président de la République se déroulera les 23 avril et 7 mai 2017. Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

En cas d'absence à ces dates, vous avez la possibilité d'établir une procuration de vote.

Vous pouvez vous rendre soit :

- dans tout commissariat de police ou brigade de gendarmerie de votre choix ;
- au tribunal d'instance de votre domicile ou lieu de travail.

Il conviendra de vous munir de votre pièce d'identité.

CHOIX DU MANDATAIRE :

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit toutefois répondre aux conditions suivantes :

- être inscrit dans la même commune que le mandant mais pas forcément le même bureau de vote ;
- le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations, dont une seule établie en France.

Il peut donc être porteur :

- soit d'une seule procuration établie en France ;
- soit d'une procuration établie à l'étranger et d'une procuration établie en France ;
- soit de deux procurations établies à l'étranger.

Fermeture de la ligne Oyonnax/Saint-Claude : catastrophique sur le fond, honteux sur la forme

Fin octobre, nous apprenons l'intention de Monsieur le Président de la Région Rhône Alpes-Auvergne, Monsieur Laurent Wauquiez, de ne plus entretenir la ligne SNCF Oyonnax/Saint-Claude.

Un courrier lui était alors adressé dès le 4 novembre pour le rencontrer. Aucune réponse apportée.

Dans le même temps, un courrier était adressé à la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, Madame Marie-Guite Dufay, en émettant le souhait qu'elle puisse rencontrer son homologue pour trouver un accord, la plus grande partie du tronçon Oyonnax/Saint-Claude se trouvant sur le territoire Franc-Comtois. Aucun retour à ce courrier.

Dans le même temps, le Conseiller Régional Jurassien, Monsieur Frédéric Poncet, était mis au courant avec copie des courriers aux Président(e)s des deux grandes Régions. Aucune nouvelle en retour.

Le 26 janvier nous apprenons que, suite à la décision de Monsieur Laurent Wauquiez, la Direction régionale de la SNCF a écrit aux personnels SNCF de la ligne pour les informer de la **fermeture définitive de la ligne à compter du 1^{er} janvier 2018**, sans consultation aucune avec les élus du secteur. Cette décision brutale et unilatérale est catastrophique pour toute la région Haut-Jura et Haut-Bugey.

Un nouveau courrier sollicitant une rencontre était alors envoyé le jour même à Madame Dufay.

Espérons qu'au moment où vous lirez ces lignes, cette entrevue aura eu lieu et que des avancées positives auront été enregistrées.



Majorité

Gestion de la Communauté de communes : notre inquiétude grandit

Dans son édition du 28 décembre, le Journal Le Progrès faisait état d'un jugement du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier en date du 29 juillet 2016, décidant (suite à une procédure concernant son entreprise personnelle) d'interdire à Monsieur Perrin de gérer toute personne morale – société ou association – ayant une activité économique pour une durée de cinq ans soit jusqu'à l'été 2021.

Dans son jugement (document public accessible à tous), le Tribunal estime que « M. Perrin Raphaël a fait preuve dans la gestion de son entreprise d'une méconnaissance coupable des obligations qui s'imposent à un chef

d'entreprise et qu'il apparaît opportun à une bonne justice de l'éloigner temporairement de la vie des affaires. »

Dès le début de son raisonnement, le Tribunal, dans son exposé préalable, jugeait nécessaire de rappeler, en des termes particulièrement sévères, le principe suivant : « *Les sanctions professionnelles sont des mesures d'assainissement de la vie économique dont l'objet est d'éliminer de la vie des affaires, des personnes incompétentes ou malhonnêtes dont la présence au sein du tissu économique constitue une source de danger pour les tiers.* » (Cour d'Appel d'Amiens Ch.Eco. 13 mars 2003)

Les Haut-Jurassiens seront-ils rassurés de savoir que le développement économique, comme tous les secteurs gérés par

la Communauté de communes, budget de plus de **vingt-trois millions d'euros** de deniers publics, à savoir leurs impôts, sont confiés à un homme désormais interdit de gérer une entreprise privée et même une simple association ?

Nous étions inquiets sur la gestion de la Communauté de communes. Nous le sommes davantage encore aujourd'hui, d'autant plus que les Sanclaudiens, à eux-seuls, financent la moitié des dépenses de cette Communauté de communes.

Le Tribunal n'a pas interdit à M. Perrin d'exercer son mandat d'élu. Il peut ainsi continuer à présider une Communauté de Communes.

Il en a le droit... mais quel est son devoir ?

Groupe majoritaire

est en cause, quels que soient les gouvernements, de gauche (!) ou de droite qui se succèdent et qui organisent le déficit. Il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'État, mais en 2017, les entreprises vont percevoir 41 milliards d'euros d'aides diverses en plus et l'hôpital public, 845 millions d'euros en moins.

Cela fait 20 ans que l'hôpital de Saint-Claude connaît des réformes et des réorganisations. Aujourd'hui, c'est sa fin qui est programmée.

Où sont les patients et l'égalité des territoires ? Où est le service public en région de moyenne montagne ? Le Haut-Jura est une terre de résistance. Ses 60 000 habitants sauront le rappeler si la déraison s'obstine.

Groupe d'union de la gauche.

Opposition

L'Hôpital de Saint-Claude est en danger

Avec un déficit abyssal, l'hôpital de Saint-Claude n'investit plus qu'à minima pour assurer le fonctionnement en parfaite sécurité de tous ses services. Pour le reste, rien. C'est ingérable et les personnels sont en souffrance.

Et la prochaine étape, c'est : « *Ne plus assurer la permanence des soins* » ! Ce qui veut dire que les week-ends, les jours fériés et, en semaine, le soir après 18h, les patients de chirurgie ou les mamans qui doivent accoucher seraient orientés sur l'établissement de référence, Lons-le-Saunier.

Avec moins d'activité aux blocs opératoires et en maternité, il y aura

moins de personnels et donc moins de dépenses. C'est le seul but de cette opération.

Et les tutelles, dans leur prompt sagesse, nous diront : « *Allons, soyez raisonnables, vous voyez bien qu'il y a de moins en moins de patients, la fermeture de la chirurgie et de la maternité s'impose naturellement.* »

Et tout cela, en douceur ! Pas d'affrontement, pas de débat ! Et l'hôpital de Saint-Claude, en très peu d'années, ne sera plus qu'une maison de retraite.

Mais ce qui justifierait ce scénario-catastrophe n'est pas le produit d'une mauvaise gestion à Saint-Claude. Lons-le-Saunier et Champagnole ont aussi des déficits vertigineux. C'est le mode de financement de l'hôpital public qui

Mise en place d'un self et du « Zéro Gaspil' » à l'accueil de loisirs du Truchet

Depuis le mois de novembre, de drôles de meubles et de la vaisselle colorée ont fait leur apparition au restaurant scolaire du Truchet. En effet, la Ville de Saint-Claude en collaboration avec le prestataire « Mille et Un Repas » a souhaité proposer aux enfants une autre définition du repas. Jusqu'alors, les enfants étaient répartis par groupe de six sur chaque table et les plats étaient amenés en même temps pour tout le monde. Il a été constaté que, chacun ayant son propre rythme d'alimentation, cela apportait son lot de désagrément tant sur le comportement des enfants que sur la qualité sonore de la salle de restauration.



Il a donc été mis en place un système de self ayant été inauguré au mois de décembre. Celui-ci permet à chaque enfant d'évoluer à son rythme tout au long du repas, évitant ainsi l'ennui de l'attente et la frustration de ne pouvoir goûter au plat suivant alors qu'il a fini le précédent. Les enfants étant également plus concentrés sur les actions à réaliser pour se servir seuls, sont de fait moins bruyants et les échanges autour de la table ont retrouvé leur caractère agréable, chacun pouvant s'entendre sans monter le ton de la voix.

Cette action a été l'occasion d'en tester une autre qui concerne le gaspillage alimentaire. En effet, Mille et Un Repas a mis en place une charte du « Zéro Gaspil' » au travers de ses selfs. Cela consiste à accompagner l'enfant de manière à ce qu'il se serve raisonnablement, celui-ci pouvant venir se servir autant de fois qu'il le souhaite. Mais cela s'accompagne d'une responsabilité : « je ne dois pas gaspiller ». La Ville a souhaité mettre en avant la capacité de prise d'autonomie des enfants, afin de les amener à se responsabiliser quant à la gestion des ressources disponibles et à la lutte contre le gaspillage.

Pour être complet, le CPIE du Haut-Jura intervient de manière régulière au sein du restaurant scolaire, en la personne de Jérôme FORTIER. Il est ainsi effectué des pesées afin de faire prendre conscience aux enfants des quantités de nourriture gaspillées. Ainsi, des objectifs à court terme vont pouvoir être fixés avec eux et ils pourront accumuler une expérience et un savoir qui les accompagnera tout au long de leur vie citoyenne.

Journées du partenariat à Saint-Claude, 25-28 mai 2017

En 2016, Saint-Claude et Rottenburg-am-Neckar se sont fixées un nouveau rendez-vous ouvert à tous : les "Journées du Partenariat" afin de (re)découvrir toutes les richesses de nos cités et de nos régions dans le cadre d'un programme, et pérenniser de nouveaux échanges. Cette année, cela aura lieu à Saint-Claude du jeudi 25 au dimanche 28 mai 2017.

Le Comité des Échanges de la Ville de Saint-Claude est donc à la recherche de personnes qui souhaitent héberger un ou plusieurs participants allemands pendant leur séjour. Une chaleureuse soirée à thème est prévue le samedi soir, à laquelle seront conviées les familles d'accueil !

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat des Relations Internationales (Karine PESANTI - Tél. 03 84 41 42 62 e-mail : karine.pesanti@mairie-saint-claude.fr).

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION À LA POPULATION

Judi 16 mars à 20h30,
à la Salle des Fêtes
de Saint-Claude

Cette réunion sera consacrée à la présentation du bilan des actions menées en 2014, 2015 et 2016 et des projets à venir en 2017. Ce sera également l'occasion pour chacun de s'exprimer et d'échanger sur tous les sujets communaux. Un pot de l'amitié sera offert par la municipalité à l'issue de cette réunion.

Agenda

FÊTE

Samedi 1^{er} avril
Les Soufflaculs sur le thème des Jeux Olympiques
Défilé l'après-midi en centre-ville
Animations
Feu d'artifice suivi de l'incinération du Roi des Soufflaculs
Buffet – Buvette

EXPOSITIONS

Du 4 mars au 1^{er} avril
Exposition de Camille Berthet, photographie
Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme
Entrée libre et gratuite
Renseignements : Service Événementiel – 03 84 41 42 62

Du 8 au 29 avril
Exposition de Christophe Signori, peinture
Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme
Entrée libre et gratuite
Renseignements : Service Événementiel – 03 84 41 42 62

Du 6 au 27 mai
Exposition de Françoise Husson, peinture
Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme
Entrée libre et gratuite
Renseignements : Service Événementiel – 03 84 41 42 62

SPECTACLES

Vendredi 17 mars
Théâtre Côté Cour – Mon frère, ma princesse
Texte de Catherine Zambon
À 20h, à la Maison du peuple
Renseignements : Association La fraternelle / Maison du peuple – tél. 03 84 45 42 26

Samedi 25 mars
D'Jazz au Bistro – Sea Song(e)s, Sophia Domanicich & Watch Dog, jazz
À 21h, à la Maison du peuple
Renseignements : Association La fraternelle / Maison du peuple – tél. 03 84 45 42 26

Vendredi 31 mars
Marianne James dans « Miss Carpenter » – Humour musical
À 21h, au Palais des Sports

Billetterie à partir du mardi 28 février au Service Événementiel (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville)
ou en ligne sur www.saint-claude.fr
Tarif normal : 30 € / Tarif réduit : 27 € / Tarif « place visibilité réduite » : 25 €*
*sous réserve de disponibilité

Dimanche 2 avril
William Garcin, violon / Magie Tzigane
2 violons – accordéon – cymbalum – contrebasse
À 17h, à la Salle des Fêtes
Billetterie à l'entrée du concert
Tarifs : 10 €/adulte – 5 €/enfant

Judi 6 avril
Danse – Wasla (solo), ce qui relie – Viadanse CCN FC
À 20h30, à la Maison du peuple
Renseignements : Association La fraternelle / Maison du peuple tél. 03 84 45 42 26

Samedi 8 avril
D'Jazz au Bistro – Faycal Salhi, 5tet Groleau & Eraslan, jazz
À 21h, à la Maison du peuple
Renseignements : Association La fraternelle / Maison du peuple tél. 03 84 45 42 26

Samedi 29 avril
Ciné-concert – Finis Terrae (film de Jean Epstein), Jean-Aussanaire et Éric Brochard
À 20h30, à la Maison du peuple
Renseignements : Association La fraternelle / Maison du peuple – tél. 03 84 45 42 26

Vendredi 12 mai
Amir – Chanson
À 21h, au Palais des Sports
Billetterie à partir du mercredi 12 avril au Service Événementiel (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville)
ou en ligne sur www.saint-claude.fr
Tarif normal : 30 € / Tarif réduit : 27 € / Tarif « place visibilité réduite » : 25 €*
*sous réserve de disponibilité

CONFÉRENCE

Mardi 4 avril
À vos archives ! Présentation de documents
En collaboration avec les Archives municipales de Saint-Claude
À 18h15, à l'Espace Bavoux-Lançon
Renseignements : Les Amis du Vieux Saint-Claude – tél. 03 84 41 42 64
www.vieux-saint-claude.net